

En cas de defaillance de banque

Par claude230465, le 07/07/2011 à 09:59

Bonjour,

on en a parler beaucoup en 2008, en navigant je n'ai pas eu de réponse claire. En faisant abstraction de la garantie bancaire.

Admettons que je dois 100 euro a mon banquier (pret, découvert, ect..) que mon banquier me doive 100 euro (dépot et obligation de ma banque) en cas de defaillance de ma banque puis je compenser les sommes.

MERCI de votre réponse